

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans
ORDINAIRE le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches, tenue le
lundi 6 juillet 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle
sont présents :

-2009-
JUILLET LE 6

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	
Madame la conseillère	1- Jean-Claude Brochu
	2- Loïc Lenoir
	3- Roger Rivard
	5- Isabelle Roberge
	6- Vacant

Absent : 4- Luc Ladry

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby,
assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire, monsieur Jean Binette, constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire, monsieur Jean Binette, à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-07-3451

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Gesterra- Signature d'un lettre conjointe d'appuie.
2. Acceptation mandat pour les essais de pompage par palier.
3. Modification contrat location cantine.
4. Tour Cycliste du Lac Aylmer – Brunch du maire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux d'une session ordinaire le 1er juin 2009 et d'une session spéciale le 8 juin 2009 et le 16 juin 2009 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

09-07-3452

Il est proposé par : M. Loic Lenoir
Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

09-07-3453

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

09-06-05	Musée Minéralogique et minier de Thetford Mines	Communiqué – Music-Hall
09-06-12	MRC des Appalaches	Invitation – caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches
09-06-02	Municipalité St-Jacques le Majeur	Invitation- Parade
09-06-15	MRC des Appalaches	Communiqué – Bulletin de la ruralité
09-06-04	Ministère des Transports Québec	Dépliant Événements Spéciaux sur le réseau routier
09-06-19	Fédération Québécoise des Municipalité	Information – Formation
09-06-22	Fédération Québécoise des Municipalité	Information
09-06-25	Marché Public de Thetford Mines	Communiqué de presse – Marché Public est de retour.
09-06-23	Fédération Québécoise des Municipalité	Information
09-06-23	Premier Tech	Communiqué
09-06-23	Musée Minéralogique et Minier de Thetford Mines	Communiqué de Presse

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Monsieur Luc Ladry se joint à l'assemblée publique.

COMPTE

1) Liste des comptes

09-07-3454

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 135 515.36 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

09-07-3455

Il est proposé par : M. Loic Lenoir
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'inspecteur municipal, Monsieur Jean-Marc Goulet à faire exécuter, en accord avec la subvention de 20,000.00 \$ les travaux suivants :

- Travaux d'asphaltage

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

09-07-3456

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à effectuer les transferts de fonds suivants :

DE	À	MONTANT
Aménagement lumières	Stationnement	500.00 \$
Asphalte entrée	Stationnement	1 700.00 \$
Échangeur d'air	Loisir –Divers (fils élect.)	2 500.00 \$

POUR	CONTRE
Isabelle Roberge	Roger Rivard
Jean-Claude Brochu	
Loic Lenoir	
Luc Ladry	

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE - MODIFICATION À LA PROGRAMMATION

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

EN CONSÉQUENCE,

09-07-3457

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

ET il est résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 30 juin 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC AYLNER

09-07-3458

Il est proposé par : M. Loic Lenoir
Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme madame Lucette Brochu pour représenter la municipalité à l'association touristique du Lac Aylmer.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

FLEXMÉDIA

09-07-3459

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate FlexMédia pour effectuer la diffusion de publicités par le biais d'un montage numérique.

Le montant de cette dépense est de 549.95 \$ plus taxes réparti de la façon suite :

- ❖ 50 % - Municipalité de Beaulac-Garthby
- ❖ 25 % - Voile d'Or
- ❖ 25 % - Tour Cyclist4e

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SOUMISSION FILS ÉLECTRIQUE – PARC BELLERIVE

09-07-3460

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission de C. Jacques Électrique Inc. en date du 23 juin 2009 pour l'installation d'un fils électrique dans le Parc Bellerive.

Le montant de cette dépense est de 2 500.00 \$ taxes incluses.

POUR	CONTRE
Isabelle Roberge	Roger Rivard
Jean-Claude Brochu	
Loic Lenoir	
Luc Ladry	

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**REPARATION ET PEINTURE DES TABLES, BANCS, POUBELLES, ABRIS
TABLES, PORTES DES TOILETTES ET DE LA TOUR – PARC BELLERIVE**

09-07-3461

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby engage monsieur Sylvain Leblanc pour la réparation et la peinture des tables, bancs, poubelles, abris, tables, portes des toilettes et de la tour pour un montant forfaitaire de 1 000.00 \$.

L'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet fournira les outils et le matériel nécessaires.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – KIOSQUE TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby possède un bureau d'accueil touristique (BAT) conforme aux exigences du ministère du tourisme;

ATTENDU QUE dans notre région nous voulons offrir des services de qualité constante tout au long de la saison estivale;

ATTENDU QU'il est important pour la MRC des Appalaches et pour le développement de nos municipalités de conserver notre bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE dans la MRC des Appalaches il ne reste plus que deux bureaux touristiques conformes aux exigences du ministère;

ATTENDU QUE le ministère n'approuve plus de permis, ni de nouveaux bureaux d'accueil touristique;

ATTENDU QUE les sommes investies par Beaulac-Garthby ont des répercussions dans les autres municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a déjà investi à même son budget pour la construction et l'entretien d'un nouveau bureau d'accueil touristique conforme aux normes, et qu'elle continuera de le faire;

ATTENDU QUE la présence d'un bureau d'accueil touristique est un acquis important pour le développement touristique du secteur Sud de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby assume, chaque année depuis son ouverture, les sommes manquantes à la survie du BAT, au détriment de son propre développement;

ATTENDU QUE le tourisme est un des secteurs priorités par les différents acteurs de développement du milieu et au Forum socio-économique du 2 juin 2009;

ATTENDU QUE l'aide financière apportée par le bureau de l'office du tourisme diminue d'année en année.

ATTENDU les coupures fédérales au programme d'emploi été Canada et attendu la contrainte d'employer des personnes non subventionnées pour répondre aux exigences du ministère concernant les heures minimales d'ouverture et de formation, les intervenants touristiques responsables du BAT voient leurs budgets d'exploitation explosés ;

EN CONSÉQUENCE,

09-07-3462

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande aux municipalités de la MRC des Appalaches un appui concernant sa demande d'aide financière récurrente pour l'embauche de ressources humaines afin d'assurer les heures d'ouvertures minimales du BAT selon la politique d'accueil du Ministère du Tourisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME GENIVAR – PLAN D'INTERVENTION

09-07-3463

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la firme Genivar pour réaliser une mise à jour de notre plan d'intervention pour le renouvellement de nos conduites d'aqueduc et d'égout.

Le montant de cette dépense est de 7 500.00 \$ plus taxes tel que décrit dans l'offre de service du 11 juin 2009.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

09-07-3464

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de juillet 2009 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Visite des dossiers (permis).
3. Opérer l'usine d'épuration.
4. Opérer la station de pompage.
5. Classification des installations septiques.
6. Travaux entretiens des chemins :
 - Asphalte (subvention)
 - Faucher les accotements
 - Travaux chemin Tanguay
7. Stationnement Hôtel de ville.
8. Kiosque – plaque électrique.
9. Kiosque – Déménager armoire.
10. Kiosque – Nettoyer mezzanine.
11. Faire sentier pédestre en juillet.
12. Trottoir.
13. Couper arbre dans parc.
14. Drainer devant cabanon descente de bateau.
15. Vérification panneaux signalisation.
16. Nettoyer branche annonce épuration.
17. Faire et installer marche gazebo.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRE NOUVELLES :

1. GESTERRA – SIGNATURE D'UNE LETTRE CONJOINTE D'APPUIE

ATTENDU QUE les municipalités de Beaulac-Garthby et du Canton de Stratford ainsi que la Ville de Disreali tiennent à appuyer le mémoire conjoint de la MRC de Charlevoix et de Gesterra.

ATTENDU QUE nous sommes convaincus que les demandes de modifications inscrites dans le document permettraient la mise en place, à un coût respectant la capacité financière des petites villes et municipalités, des infrastructures de gestion des matières résiduelles nécessaires.

ATTENDU QUE les caractéristiques des équipements et la méthode de transfert des matières résiduelles utilisées dans la MRC de Charlevoix avec un équipement, tel le TRANSTOR, garantissent des impacts minimums sur l'environnement puisque les matières ne touchent jamais le sol. Le contenant étant totalement étanche, il assure une manipulation sécuritaire des matières résiduelles, à faibles coûts, sans diminuer pour autant la protection des personnes et de l'environnement.

ATTENDU QUE nous avons le souci d'une bonne gestion des matières résiduelles aux sein de nos territoires respectifs, nous demandons à la Ministre du développement durable, de l'environnement et des Parcs, de prendre en compte les réalités géographiques, socio-démographiques et financières des municipalités et villes de petite ou moyenne taille se trouvant à des distances relativement importantes des installations de traitements des matières résiduelles et, d'acquiescer aux demandes de la MRC de Charlevoix et de Gesterra.

ATTENDU QUE l'alternative proposée permet l'optimisation de l'utilisation des lieux d'enfouissement techniques ou des centres de tri déjà en place tout en réduisant l'émission des gaz à effet de serre en lien avec le transport des matières vers ces même sites compte tenu de la compaction de ces dernières à l'intérieur des remorques spécialement utilisées à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,

09-07-3465

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer la lettre conjointe d'appuie à Gesterra concernant le mémoire sur le projet de modification du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

POUR	CONTRE
Isabelle Roberge	Luc Ladry
Jean-Claude Brochu	
Loic Lenoir	
Roger Rivard	

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2. ACCEPTATION MANDAT POUR LES ESSAIES DE POMPAGE PAR PALIER

09-07-3466

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission de la firme F. Lapointe & Fils Inc. pour les essais de pompage par palier du forage exploratoire BL/FE-05-09.

Le montant de cette dépense est de 5 875.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3. MODIFICATION CONTRAT LOCATION CANTINE

09-07-3467

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer le contrat de location du restaurant avec madame Nathalie Breton.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

4. TOUR CYCLISTE DU LAC AYLNER – BRUNCH DU MAIRE

09-07-3468

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette à faire le brunch du maire lors du Tour Cycliste du Lac Aylmer.

Le montant de cette dépense est de 150.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-07-3469

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que l'assemblée soit levée à 8 heures 45minutes.

Adopté unanimement.

Cynthia Gagné, directrice générale

Jean Binette, maire